

Réf. : PM/15015473

Lausanne, le 12 février 2014

Reprise du règlement (UE) n° 1053/2013 du Conseil du 7 octobre 2013 portant création d'un mécanisme d'évaluation destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen :
Réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

La consultation mentionnée en titre a retenu toute notre attention et notre intérêt, et nous vous remercions de nous avoir consultés.

Nous sommes favorables à la reprise par la Suisse du règlement mentionné en titre. En effet, il s'agit pour la Suisse de tenir ses engagements internationaux. En outre, il a été tenu compte des demandes de la Suisse émises au stade de l'élaboration de ce règlement. Enfin, ce règlement vise à renforcer la coopération entre les Etats Schengen, tout en accroissant la confiance mutuelle.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Par courriel : Office fédéral de la justice (europarecht@bj.admin.ch)
- OAE
- SPOP, Chef de service et Secteur juridique